



ENSEMBLE  
POUR NOURRIR  
ET FAIRE GRANDIR LE QUÉBEC

15<sup>e</sup> édition  
**CONCOURS  
D'ŒUVRES**  
de nature rurale,  
agricole ou  
syndicale

# ENSEMBLE, EMBELLISSONS NOS RANGS!

**À vos crayons, toiles et pinceaux! Sortez vos burins!**

Ce concours est ouvert à tous les employés, aux producteurs membres de l'UPA, à l'ensemble des employés du 555, boulevard Roland-Therrien ainsi qu'aux membres de leurs familles. Les artistes professionnels ne sont pas admis.

**4 prix :**

**1<sup>er</sup> prix  
500 \$**

**2<sup>e</sup> prix  
200 \$**

**3<sup>e</sup> prix  
100 \$**

**Prix\*  
COUP DE CŒUR  
200 \$**

\*sélectionné  
par le public.

Inscrivez-vous à l'adresse suivante : [maisondelupa@upa.qc.ca](mailto:maisondelupa@upa.qc.ca)

**Les œuvres seront acceptées jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre 2020**

Une attention particulière sera portée aux œuvres illustrant la thématique de l'organisation **Ensemble pour nourrir et faire grandir le Québec.**



POUVOIR NOURRIR  
POUVOIR GRANDIR

*L'Union des producteurs agricoles*

Les règlements du concours sont disponibles sur le portail de l'UPA.

# RÈGLEMENTS DU CONCOURS

## Général :

- Ce concours est ouvert à tous les employés, aux producteurs membres de l'UPA, à l'ensemble des employés du 555 boulevard Roland-Therrien ainsi qu'aux membres de leurs familles.
- Les œuvres devront représenter soit la ruralité, l'agriculture ou le syndicalisme agricole québécois.
- Tous les styles et médiums sont acceptés.
- Une œuvre par artiste maximum peut être inscrite.
- Les artistes professionnels ne sont pas admis.
- L'UPA ne pourra être tenue responsable des vols, dommages ou pertes des œuvres confiées.
- Les œuvres peuvent être offertes en vente mais ne pourront être récupérées avant la fin de l'exposition et la clôture du concours.

## Dimensions :

- Dimension maximale des œuvres 80 cm par 100 cm.
- Elles devront être encadrées et prêtes pour être accrochées.
- Elles devront être bien identifiées à l'endos.

## Détermination des gagnants :

- Les œuvres seront exposées et soumises à un jury.
- Elles seront toutes exposées à la Maison de l'UPA durant quatre (4) semaines.
- Les gagnants seront déterminés par un jury selon les critères suivants :
  - *Qualité du travail artistique*
  - *Originalité de l'œuvre*
  - *Lien avec la thématique du concours*
- Les œuvres gagnantes pourront être exposées une année entière à la Maison de l'UPA.
- Le comité responsable se réserve le droit de refuser une œuvre.

Vous devez vous inscrire officiellement par courriel à [maisondelupa@upa.qc.ca](mailto:maisondelupa@upa.qc.ca)

## Prix

- 1<sup>er</sup> PRIX : 500 \$
- 2<sup>e</sup> PRIX : 200 \$
- 3<sup>e</sup> PRIX : 100 \$
- COUP DE CŒUR : 200 \$

